



© MANUEL POJET

MIGRATIONS ET MILIEU RURAL

Actes du colloque organisé les 8 et 9 juin 2017
à Paris par les réseaux Civam et Accueil Paysan

Ce document propose une synthèse des interventions et échanges de ces journées afin d'informer et de mobiliser les membres de ces réseaux et d'interpeller un public plus large sur cette thématique.

Constitué de paysans, le mouvement Civam est né dans les années 1950, impulsé par les maîtres agricoles et la ligue de l'enseignement, afin de vulgariser les savoirs et de favoriser l'émancipation du monde agricole et rural. Dans les années 1970, ses membres remettent en cause la course à la mécanisation et cherchent d'autres voies à l'autonomie des agriculteurs, notamment grâce à des activités de diversification complémentaires à la production alimentaire. C'est dans ce contexte qu'est né en 1987 Accueil Paysan, un réseau de paysans et d'acteurs ruraux qui prennent appui sur leur activité agricole ou sur leur lieu de vie pour mettre en place un accueil touristique, pédagogique et social.

Ces deux réseaux ont été sollicités par des associations et institutions publiques dès les années 2000 pour accueillir certaines populations (personnes en difficulté, retraitées, handicapées...). Côté Civam, ces sollicitations ont mené à la création d'une commission nationale « Accueil et échanges en milieu rural », dans le but d'accompagner les groupes locaux et les membres à développer des accueils adaptés. Les deux réseaux travaillent aujourd'hui ensemble à structurer l'accueil social à la ferme et en milieu rural (références, formations, accompagnement, plaidoyer...).

Plus récemment, les têtes de réseau Civam et Accueil Paysan ont été saisies, en interne, par des adhérents et en externe, par des associations et institutions, concernant les « migrants » : l'expérience d'accueil des réseaux pouvait-elle être utile dans un contexte de « crise migratoire » ? En janvier 2017 était lancée une réflexion afin de répondre à ces sollicitations de manière informée. Une étude de six mois a conduit au constat suivant : une diversité d'actions avec des personnes demandeuses d'asile, réfugiées ou sans-papiers est déjà mise en œuvre (séjours à la ferme encadrés par une association en charge d'un centre d'accueil, hébergement informel en milieu rural, aide à l'insertion dans les métiers agricoles...). Ce colloque a permis de mettre en lumière l'existence de ces actions et d'apporter des éléments de contexte pour mieux saisir les rapports entre migrations, milieu rural et agriculture. Il a été suivi d'un atelier en assemblée générale de Réseau Civam qui s'est conclu sur la nécessité de se positionner politiquement et sur la volonté de s'engager dans une dynamique collective.

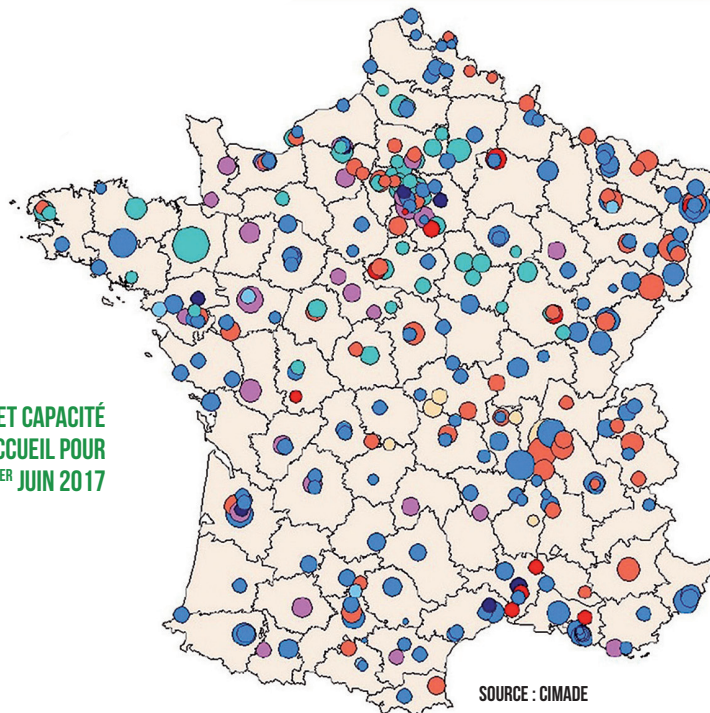
LES CIVAM ET LES CENTRES D'HÉBERGEMENT

C'est en 2007, avec Aurore - Cœur des Haltes, association parisienne de lutte contre l'exclusion, que le Réseau Civam commence à réfléchir à des séjours à la ferme pour « remobiliser » les plus exclus. Depuis, le partenariat s'est élargi à plusieurs centres d'hébergement, accueils de jour, maraudes d'Aurore et de l'Armée du Salut. Selon les années et les financements, jusqu'à 50 personnes

de la région parisienne se rendent sur des fermes. Ces accueils ont un fort pouvoir mobilisateur pour ceux qui en bénéficient et dont les besoins sont variés (repos, reconstruction de soi, premier pas vers la réinsertion professionnelle...). Pour Mélanie Théodore, chargée de mission Accueil et échanges en milieu rural du Réseau Civam, « ces accueils sont un formidable levier d'intercon-

naissance entre deux univers, le social et l'agricole, et un laboratoire pour de nouveaux projets, comme en témoigne la réflexion sur l'accès à l'alimentation de qualité pour tous, devenue structurante pour les Civam. Il y a aussi eu des émules au niveau local, par exemple un partenariat avec un 115 département pour la mise à l'abri sur des fermes de femmes victimes de violence ».

RÉPARTITION ET CAPACITÉ DES CENTRES D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE AU 1^{ER} JUIN 2017



SOURCE : CIMADE

UN ÉTAT DES LIEUX DES MIGRATIONS

POUR LA CIMADE, ASSOCIATION DE RÉFÉRENCE DANS LA
DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES EXILÉES, LES POLITIQUES
MIGRATOIRES EN EUROPE NE SONT PAS COHÉRENTES.

2

« Crise migratoire », « problème des réfugiés », « migrants économiques »... Dans le contexte politique et médiatique actuel, beaucoup d'expressions et de représentations méritent d'être déconstruites. La Cimade soutient qu'« il n'y a pas de crise migratoire en Europe mais une crise des politiques migratoires ». En 2015, 245 millions de personnes étaient considérées comme migrantes (cf. glossaire). La majorité des flux de réfugiés sont régionaux : 86 % sont accueillis dans des pays dits du Sud, notamment au Liban, en Turquie, en Iran, au Pakistan... L'Europe a enregistré 1,2 million de demandes d'asile en 2016 dont 600 000 en Allemagne. Un record depuis la chute du Mur de Berlin. Mais le nombre de réfugiés reste faible en comparaison de la population totale. On compte par exemple environ 1 million de réfugiés et demandeurs d'asile

syriens pour 500 millions d'habitants en Europe, autant qu'au Liban, qui compte 4,5 millions d'habitants (cf. graphique).

En France, 85 000 demandes d'asile ont été enregistrées en 2016, notamment d'Albanais, de Syriens, de Somaliens, d'Afghans, d'Haïtiens... La protection attachée au statut de réfugié a été accordée à environ 30 % d'entre eux, les autres ont été déboutés (cf. glossaire). Dans ce contexte, la Cimade dénonce une « distinction entre des causes légitimes de migration ou non ». Tous les parcours sont longs et complexes et les causes d'exil sont souvent multiples et imbriquées.

L'augmentation des demandes a entraîné l'allongement du temps de traitement des procédures d'asile et une saturation du dispositif d'accueil national, qui était sous-dimensionné, mal organisé et concentrait l'accueil sur certains territoires. Depuis, les dispositifs se sont multipliés rendant le système d'accueil peu lisible. En plus des Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) (cf. carte) différentes structures, plus ou moins temporaires ou réservées à certaines catégories de populations, ont vu le jour¹. Le nombre de places, en comptant les hôtels, devrait atteindre 80 000 à la fin de l'année 2017. « Il y a eu des efforts conséquents, mais il n'y a toujours pas assez de places, note Gérard Sadik, spécialiste des questions d'asile à la Cimade. Les demandes d'asile devraient atteindre 120 000 en 2017. Certains dorment déjà dans la rue. »

1 • Chum, CAO, Pradha, Huda, AT-SA

GLOSSAIRE

Source : Cimade

Migrant : personne qui vit de façon temporaire ou permanente dans un pays dans lequel il n'est pas né. À des fins statistiques, les Nations unies proposent de distinguer le « migrant à long terme » (au moins douze mois de présence) du « migrant temporaire ».

Demandeur d'asile : personne qui a quitté son pays d'origine et souhaite obtenir le statut de réfugié.

Réfugié : au sens de la Convention de Genève de 1951, est éligible au statut de réfugié toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de

son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays.

Débouté : personne qui n'a pas obtenu de protection internationale et qui se retrouve de fait « sans-papiers ».

QUELLE PLACE POUR LES TERRITOIRES RURAUX DANS UNE POLITIQUE MIGRATOIRE EN CRISE ?

LE MONDE RURAL POURRAIT CONTRIBUER À UN MEILLEUR ACCUEIL DES MIGRANTS, POUR AUTANT QUE LES HABITANTS ET LES AUTORITÉS LOCALES SOIENT IMPLIQUÉS DANS LES PROCESSUS DE DÉCISION ET DE GESTION.

En France, des dispositifs d'hébergement des demandeurs d'asile en milieu rural existent depuis les années 1970. Mais leur développement se renforce, en particulier depuis l'augmentation du nombre de demandes en 2015 et l'expulsion de la « jungle » de Calais fin 2016.

D'UNE POLITIQUE DE DISPERSION...

Cette volonté d'éloigner les migrants des villes - le « partage du fardeau »¹ - s'observe dans d'autres pays. Le Royaume-Uni a mis en place une politique de dispersion des migrants dès 1999, qui ne s'applique qu'à ceux n'ayant pas les moyens d'avoir un hébergement en ville.

En Allemagne, les « flux » de demandeurs d'asile sont répartis entre chaque Land en fonction de sa démographie et de sa situation économique, puis dans les différents districts, souvent en milieu rural. Cette politique a été pensée « comme un moyen de réduire les coûts et de dissuader la venue des demandeurs d'asile », explique Bénédicte Michalon, géographe au CNRS.

Le milieu rural est ainsi vu par les pouvoirs publics comme un espace de relégation. « On crée des centres, sans concertation, parfois au milieu de nulle part, regrette Irena Havlicek, membre d'une association de soutien aux exilés à Malakoff (92). Il n'y a aucun travail qui est fait pour que les habitants

comprennent. » Des milliers de personnes qui souhaitent accueillir des réfugiés statutaires attendent toujours alors que des municipalités se sont vu imposer des centres d'accueil.

... À UNE VÉRITABLE POLITIQUE D'ACCUEIL ?

L'accueil des réfugiés pourrait pourtant être pensé dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire, en concertation avec les collectives locales et les citoyens (ce qui n'est pas réellement le cas aujourd'hui, cf. encadré). Sous réserve d'une information correcte des migrants, la rencontre entre une volonté d'accueillir et d'être accueilli peut créer de nouvelles dynamiques dans les territoires ruraux, même si les motivations économiques ou politiques prennent parfois le dessus.

« Le Cada [Centre d'accueil pour demandeurs d'asile] est aussi un enjeu financier pour les structures et les territoires : des nouvelles populations avec des enfants qui remplissent les écoles, qui boostent la consommation locale... », détaille Anouk Flamant, docteure en sciences politiques.

Pour les adhérents des réseaux Civam et Accueil Paysan ayant participé au colloque, il faut avant tout valoriser les campagnes pour mieux accueillir de nouveaux arrivants en général et favoriser des dynamiques citoyennes, l'installation agricole, l'économie locale, le maintien des services publics... Les expériences déjà menées dans les réseaux agri-ruraux sur ces sujets auraient ainsi intérêt à être partagées.

AGIR COLLECTIVEMENT

Beaucoup d'adhérents de ces réseaux, confrontés à l'arrivée de migrants près de chez eux, ont agi de façon individuelle : en mettant en place des cours de français ou d'autres activités, en accueillant chez eux de façon formelle, en hébergeant des sans-papiers... L'arrivée de ces nouveaux habitants soulève de nombreuses questions, notamment sur l'articulation des formes d'actions individuelles et collectives, ainsi que sur les relations avec les institutions (Préfectures, centres d'accueil...). Certains souhaiteraient que les accueils dans les fermes soient plus « formalisés », avec des contreparties financières et une reconnaissance officielle. Mais travailler avec des structures institutionnelles exclut de fait les personnes déboutées ou sans-papiers, qui n'ont pas d'existence administrative. Aider tous les réfugiés sans condition et sans mettre en danger ceux et celles qui accueillent des personnes en situation irrégulière, passe donc nécessairement par des mobilisations collectives.

1 • Expression régulièrement utilisée par des chercheurs, médias ou responsables politiques.

ACCOMPAGNER L'IMPLANTATION D'UN CENTRE D'ACCUEIL

À Boën-sur-Lignon dans la Loire, commune de 3 000 habitants, 200 personnes sont aujourd'hui logées dans un Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada). Son implantation illustre les différentes tensions autour de l'accueil des demandeurs d'asile. En novembre 2013, les élus apprennent que la

Préfecture va créer un Cada dans les locaux de l'ancien hôpital de la commune. Certains élus s'interrogent - « comment passer d'une situation subie à une situation choisie ? » - tandis que d'autres s'y opposent fermement. Parallèlement, une poignée de citoyens organisent des réunions pour

accompagner cet accueil et un collectif de soutien aux demandeurs d'asile est créé. « Au début, les élus ne voulaient pas travailler sur l'accueil de migrants, explique François Barbe, un des membres du collectif. Mais la commune a compris que cela peut créer de l'emploi. » La Préfecture paye un loyer à la

commune et les habitants du territoire ont été les premiers embauchés pour travailler au centre. Aujourd'hui, il n'y a plus d'opposition franche au Cada et de nombreuses initiatives citoyennes, qui dépassent largement l'accueil des demandeurs d'asile et s'attachent à améliorer la vie locale, ont vu le jour.

LA MARCHANDISATION DE L'ACCUEIL

LA GESTION DE L'ACCUEIL DES MIGRANTS, CONFÉE PAR L'ÉTAT À DES ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES, EST DEVENUE UNE NOUVELLE SOURCE DE PROFIT, D'APRÈS DES CHERCHEURS ET ASSOCIATIONS MILITANTES.

Depuis le début des années 2000, dans un contexte de répression et de contrôle croissants (durcissement des dispositifs aux frontières, accords avec les pays d'origine...), les États européens ont choisi de déléguer la gestion de l'un des principaux outils de leur politique d'immigration et d'asile : les centres d'accueil des étrangers. Cette délégation s'organise *via* des marchés publics auxquels répondent des structures, associatives ou non. C'est ce système de sous-traitance, qui s'inscrit dans un phénomène plus large d'opportunités économiques créées par les politiques migratoires, que nous qualifions de « marchandisation de l'accueil » et que nous questionnons ici.

MOYENS REVUS À LA BAISSÉ

Ce système a pour effet de tirer vers le bas les moyens alloués par l'État aux prestataires, le coût par personne accueillie étant le premier critère de sélection des opérateurs. Cela se traduit de façon très concrète sur la vie des personnes accueillies : rabais de l'indemnité quotidienne pour se nourrir, réduction de l'équipement des centres, diminution du personnel d'accompagnement et de soin... Irena Havlicek, membre d'une association de soutien aux exilés à Malakoff (92), témoigne : « À Malakoff, dans le centre d'hébergement d'urgence où il y a 54 places, ils n'avaient pas de quoi acheter une casserole. Au moment où les Restos du cœur terminaient leur campagne d'hiver, c'est la population locale qui a fait manger les gens. »

INJONCTIONS SÉCURITAIRES ET PRÉCARISATION DU TRAVAIL SOCIAL

L'autre problème posé par ce système concerne les tâches confiées aux travailleurs sociaux des prestataires. Dans les marchés publics qui ont pour objet la répartition de « lots de



migrants», les missions d'hébergement et d'accompagnement sont de plus en plus soumises à des injonctions sécuritaires. Les travailleurs sociaux sont ainsi forcés d'exercer des fonctions de contrôle des résidents, ce qui empêche, voire dénature, l'exercice de leur travail. Pour Irena Havlicek, « les travailleurs sociaux sont censés suivre et aider les demandeurs d'asile dans leurs démarches mais ils n'ont pas le temps de faire du travail social, ils essaient vaguement. Ils passent leur temps à savoir qui est qui, à enregistrer les documents et à les envoyer. »

De plus, « l'allotissement » se fait par région et par volume, ce qui tend à éliminer d'office les petites associations locales. « Qui peut répondre à un Pradha [Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile] où il y a 2300 places à gérer sur une région ? », questionne Irena Havlicek. Il entraîne la concentration du « secteur migrant » aux mains de quelques gros opérateurs, comme, en France, le Groupe SOS, l'Armée du Salut, Aurore, la Croix Rouge, Adoma et Emmaüs. Selon Irena Havlicek, cela crée une très forte précarisation du travail social qui pèse sur les demandeurs d'asile mais aussi sur les travailleurs sociaux : « Une fois que les associations ont eu l'appel d'offres, elles attendent de savoir où la Préfecture veut ouvrir un centre. Ensuite, on embauche des travailleurs sociaux en CDD qui n'ont pas été formés sur la procédure d'asile... »

LES RÉFUGIÉS, UNE MAIN D'ŒUVRE BON MARCHÉ

« La Préfecture organise avec Pôle emploi des « entretiens de diagnostic » pour les réfugiés. Ils font le bilan de leurs compétences, des expériences qu'ils ont eu avant d'arriver en France de leur niveau de langue, etc. En fonction de cela, une formation leur est proposée. Quel que soit le

niveau de qualification de la personne, ce qu'elle faisait, ces formations sont tout le temps dans le bâtiment. Pendant ces formations, d'un à deux ans, ils travaillent comme n'importe quel ouvrier mais sont rémunérés entre 500 € et 700 €. Sous prétexte de vouloir les aider on les fait

travailler dans des métiers durs et on les sous-paye. J'ai demandé qui qu'organisait ça, mon responsable m'a dit : « C'est le Medef ». »

Témoignage d'un ancien service civique à la Préfecture de Police de Paris.



IRENA HAVLICEK,
MEMBRE D'UNE ASSOCIATION
DE SOUTIEN AUX EXILÉS À
MALAKOFF (92) ET
MARIE BASSI, ENSEIGNANTE
EN SCIENCES POLITIQUES À
L'UNIVERSITÉ PARIS III.

CORRUPTION ET PRATIQUES MAFIEUSES

Marie Bassi, enseignante en sciences politiques à l'Université Paris III et spécialiste du phénomène migratoire en Sicile, montre à travers l'exemple des Cara (Centres de premier accueil des demandeurs d'asile en Italie, équivalents des Cada en France) que ce système peut inciter à la corruption. Le gestionnaire d'un Cara reçoit de la part de la Préfecture un prix fixe de 35 euros par personne hébergée, ce qui l'incite à remplir le centre au-delà de ses capacités ou à ne pas signaler aux autorités que certains l'ont quitté. Le risque de corruption est d'autant plus fort que les services censés être rendus par les gestionnaires aux étrangers ne sont pas contrôlés. En 2015, le procès « Mafia capital »¹ a révélé l'ampleur du niveau de corruption et la mainmise des réseaux mafieux sur ces centres. « *Le trafic de migrants rapporte plus que la drogue* », a déclaré un gestionnaire de centres mis sur écoute.

Néanmoins, pour Marie Bassi, il existe d'autres modèles de gestion des centres d'accueil, qui répondent plus efficacement à l'objectif d'accompagner les demandeurs d'asile et les réfugiés dans un processus d'intégration. C'est le cas des Scar italiens (Systèmes de protection pour demandeurs d'asile et réfugiés). Ils sont ouverts et de petite taille (15 à 50 personnes en fonction de la démographie de la commune). À la différence d'autres centres, ils sont gérés sur la base du volontariat par les collectivités locales. La commune propose un budget prévisionnel (avec un maximum fixé par la Préfecture) et les prestataires ne sont pas choisis uniquement sur des critères de coût. Plusieurs facteurs influent sur la façon dont les centres sont gérés : les modalités de contractualisation (quelles missions sont attribuées au prestataire : hébergement et contrôle ou intégration) ; le contrôle de l'activité des prestataires ; l'autorité en charge de sélectionner les prestataires (le ministère de l'Intérieur ou les autorités locales) ; les types de financements et les critères de sélection...

Les politiques de gestion sont à mettre en parallèle avec l'évolution du regard porté sur les demandeurs d'asile. Si nous les considérons comme des réfugiés potentiels, légitimes, et qui seront amenés à rester alors nous pouvons mettre en place un parcours d'intégration cohérent dès le primo accueil. Si nous considérons les demandeurs d'asile comme de potentiels « *mauvais migrants* » qui devront repartir, nous entrons alors dans un système de contrôle et de répression.

LES MIGRANTS FACE AU MONDE RURAL

APRÈS LEUR ARRIVÉE À PARIS, LES DEMANDEURS D'ASILE SONT ENVOYÉS DANS TOUTE LA FRANCE, NOTAMMENT EN ZONE RURALE. UNE ORIENTATION SOUVENT FORCÉE ET QUI PEUT FREINER LEUR INSERTION.

En France, Paris est très souvent la première étape des personnes migrantes. Un centre humanitaire, La Bulle, a été créé en novembre 2016 Porte de la Chapelle, par l'État, pour centraliser leur enregistrement, les accueillir et les orienter vers un dispositif adapté à leur situation. La majorité d'entre eux sont envoyés hors de la capitale quelques jours plus tard. L'objectif avancé pour justifier leur orientation est d'offrir une prise en charge et un traitement plus rapide de leur dossier.

BEAUCOUP PARTENT CONTRE LEUR GRÉ

Mais cette « mise à l'abri » interpelle. « *Beaucoup souhaitent rester à Paris : c'est une grande ville, on peut travailler au noir, on y trouve des produits du pays et des moyens rapides de contacter la famille* », explique Moussa Djimera, chef du service des maraudes à Aurore. De plus, peu d'entre eux sont en mesure de choisir leur territoire d'accueil et ceux qui refusent leur affectation perdent leurs droits. « *Avant, la politique de la Préfecture, c'était de ne pas vraiment leur dire où ils allaient*, raconte un ancien service civique à la Préfecture de Police de Paris. *Imaginez cinquante Soudanais ou Somaliens dans un lieu-dit de 300 habitants... J'ai fait des transferts comme ça, c'est très tendu. Ils ne veulent pas descendre du bus. La Préfecture a changé, car je pense qu'ils se sont rendu compte que ce n'était pas rentable pour eux d'envoyer les gens ailleurs et qu'ils reviennent.* » Anouk Flamant, docteure en sciences politiques, ajoute : « *J'ai eu l'expérience d'un CAO [Centre d'accueil et d'orientation] à Digne-les-Bains : les travailleurs sociaux voient les migrants descendre du car et savent que, dans deux heures, ils sont à la gare à Digne et le lendemain à Paris ou Calais.* »

DES APPRÉHENSIONS LIÉES AUX REPRÉSENTATIONS

Face à ces réticences, voire à l'effet repoussoir que semble avoir les espaces ruraux français, une question revient régulièrement : les migrants viennent-ils des villes ou des campagnes ? Les réponses varient beaucoup, en fonction du pays d'origine et des parcours mais venir d'un territoire rural ne conditionne pas nécessairement l'envie d'y retourner. L'image du pays que les étrangers peuvent avoir quand ils arrivent - « *Paris c'est un fantasme* » ou « *la Province c'est aller s'enterrer* » - est déterminante. Les oppositions initiales peuvent toutefois être dépassées, notamment par des familles qui finissent par trouver leur compte là où elles ont été déplacées car le calme est appréciable pour leurs enfants. Une ancienne résidente du Centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Boën-sur-Lignon (cf. p3) qui « *a pleuré en arrivant et en partant* » vit aujourd'hui à Montbrison, la ville voisine, rapporte le collectif de soutien aux demandeurs d'asile de Boën. >>>

IL N'Y A PAS ASSEZ DE
PLACE D'HÉBERGEMENT
POUR ACCUEILLIR LES
RÉFUGIÉS, NOTAMMENT
À PARIS.



>>> L'éloignement des réseaux communautaires, des transports en commun, des dispositifs administratifs ou *a contrario* la mobilisation de citoyens et d'élus, jouent un rôle important dans la façon dont sont vécus les séjours loin de Paris. « *L'accueil de migrants en rural va soulever les mêmes questions que dans d'autres territoires, même s'il y a des spécificités, avec des liens entre personnes plus forts par exemple, ou une fermeture - relative - du territoire* », précise Anouk Flamant.

Le travail est un autre facteur déterminant. Depuis 1991, les demandeurs d'asile - au moins pendant les neuf premiers mois suivant leur demande - n'ont pas le droit de travailler, mais peuvent se constituer un réseau qui facilite les possibilités d'emploi s'ils obtiennent ensuite le statut de réfugié. Pour les déboutés (cf. glossaire p2), les promesses d'embauche ou les fiches de paie sont les principales voies de régularisation.

MIEUX INFORMER

Pour répondre à cette appréhension des demandeurs d'asile et pour qu'ils puissent se saisir des opportunités offertes par les espaces ruraux, les participants au colloque ont insisté sur la nécessité de mieux les informer. À été

émise l'idée de travailler à leur mise en lien, *via* les réseaux de soutien parisiens, avec les réseaux ruraux. Cela permettrait aussi de lutter contre l'idée « *qu'il n'y a pas d'emploi* » dans les campagnes. Car certains sont intéressés par des métiers liés à l'économie rurale ; c'est le cas des « *étudiants invités* » de l'association Agros migrants¹, qui suivent un programme spécifique à AgroParisTech. D'autres accèdent également à des biens, services ou contreparties financières en échange de leur travail, soit de manière réglementée comme dans les communautés Emmaüs², soit de manière informelle, par exemple dans l'agriculture, mais avec parfois des dérives. « *Il y a de l'esclavage moderne en France avec des migrants dans les fermes* », rappelle la Cimade. Un point d'attention pour les membres des réseaux Civam et Accueil Paysan qui rappellent l'importance de lutter, collectivement, pour les droits des travailleurs saisonniers étrangers. À travers ces actions transparaît un objectif clair : donner la possibilité à ces personnes de passer d'une orientation subie à un choix informé et de s'inscrire dans des trajectoires professionnelles et de vie dont certaines pourraient se construire à la campagne. Mais cela restera compliqué tant qu'on ne reviendra pas sur l'interdiction de travailler et la non-liberté de circulation des migrants.

1 • L'association, créée par des étudiants est membre du Résome, un réseau destiné à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et faciliter l'orientation et l'apprentissage du français pour les étudiants exilés. Elle accueille chaque année une quinzaine d'étudiants « invités » qui s'intéressent aux enseignements d'AgroParisTech et leur propose un programme adapté.

2 • Depuis 2010, le statut d'organisme d'accueil communautaire et d'activités solidaires reconnaît officiellement une qualité de travailleur solidaire aux compagnons des ces communautés. En échange d'une participation à la communauté, ils ont droit à un logement, de la nourriture et une indemnité.

UNE AGRICULTURE DE MIGRANTS, UNE AGRICULTURE POUR MIGRANTS

LE COLLECTIF DE RECHERCHE PROXIMA¹ A RÉVÉLÉ DES FORMES DE CULTURES INVISIBLES ET PARFOIS PORTEUSES DE MARGINALISATION SOCIALE.

Traditionnellement pensé en termes d'impact des systèmes agricoles mondialisés sur les paysanneries du Sud, le rapport entre migrations et agricultures est bien plus vaste. Le collectif de recherche Proxima se penche ainsi depuis peu sur des formes d'agriculture de proximité, en périphérie urbaine et parfois dans les villes, liées à des réseaux communautaires. « *Nous sommes tombés sur des formes de culture informelles et invisibles dont on n'estimait pas l'ampleur*, explique Monique Poulot, géographe à l'Université Paris Nanterre et membre du collectif Proxima. *Il y avait là un champ d'investissement d'un certain nombre de migrants, anciens ou nouveaux.* » Le collectif de recherche a alors commencé à étudier ces pratiques agricoles dont l'invisibilité est la principale caractéristique.

CULTURES CACHÉES ET INTENSIVES

Parmi ces formes se distinguent des micro-exploitations (moins d'un hectare) confidentielles et « intensives ». C'est en arpentant le terrain que ces parcelles, volontairement gardées à l'abri des regards, ont été découvertes : au

bout d'un chemin, derrière une barrière ou enclavées au milieu de friches. Elles sont la plupart du temps des délaissés urbains ou des terres laissées en déshérence par des agriculteurs, parce que considérées comme non rentables. Sur ces petites cultures, le collectif a constaté des apports d'eau et de matériel et a choisi de les qualifier « d'intensives » car les volumes de production sont importants pour les cultivateurs. C'est là le deuxième élément de l'enquête : alors qu'il avait été imaginé au départ qu'il s'agissait de parcelles cultivées pour la famille ou pour une communauté élargie, il s'est avéré que ces productions étaient aussi destinées à la vente. Vaucluse, région Parisienne, Suède... On retrouve ces pratiques un peu partout, notamment près des agglomérations, sans qu'il soit possible de les quantifier vu leur dispersion et leur caractère invisible.

DES MARCHÉS DE PLEIN VENT AUX SUPÉRETTES SPÉCIALISÉES

Ces cultures, variées, sont souvent liées à des habitudes alimentaires des pays d'origine des cultivateurs : des herbes aromatiques comme la menthe et la coriandre ou des légumes asiatiques. À partir de ces productions de niche, des « stratégies » ont parfois été mises en place pour passer d'une agriculture vivrière à une agriculture de vente. « *C'est le cas des cultivateurs marocains dans le Comtat Venaissin [Vaucluse]*, indique Monique Poulot. *Ils s'étaient rendu compte que leurs cultures se vendaient bien et qu'il y avait d'autres demandes, par exemple pour des légumes méditerranéens. Ils ont alors commencé à cultiver dans des rotations plus* >>>

1 • Composé de géographes de diverses universités françaises ayant travaillé sur un programme appelé « Agricultures de proximité et marginalisation sociale ».

DES PARCELLES SONT CULTIVÉES DE MANIÈRE INFORMELLE UN PEU PARTOUT EN ÎLE-DE-FRANCE.



>>> complexes. » On retrouve ces produits sur les marchés de plein vent, dans des supérettes spécialisées et des restaurants « ethniques » ou autour de Rungis où, à certaines heures, se pratiquent des négociations informelles.

Peu de ces cultivateurs informels étaient agriculteurs dans leur pays de naissance et avaient dans l'idée de travailler dans ce secteur en arrivant en France. Ils ont souvent acquis des savoir-faire agricoles en observant les pratiques culturelles dans leur pays d'origine. L'agriculture se présente alors pour eux comme une possibilité : « Il faut bien vivre. » Par la suite, certains deviennent des agriculteurs installés. Ce sont par exemple d'anciens ouvriers agricoles, qui au bout de plusieurs années à travailler chez le même exploitant, se voient prêter ou donner une parcelle, jusqu'à, plus de dix ans après, « devenir patron ».

UNE RÉPONSE À UN BESOIN

Si l'agriculture offre une possibilité de résistance et d'ascension sociale pour des migrants marginalisés, elle peut aussi être source de marginalisation lorsqu'elle s'insère dans des logiques de réseaux communautaires. « C'est le cas de très grandes exploitations productivistes de céréales en Plaine de France², de 400-500 hectares, relate Monique Poulot. Les exploitants se sont rendu compte qu'il était beaucoup plus intéressant de vendre le maïs sur pied aux communautés migrantes. Ils contractualisent avec ce qu'ils appellent un contremaître qui, dans le cas de toutes nos études, est Mauritanien. Il gère à distance la pousse du maïs. Il a par exemple travaillé avec les agriculteurs sur les espèces pour aller vers un maïs plus sucré puisque qu'on le mange bouilli. Au moment de la récolte, il arrive avec des groupes de travailleurs, en général des Maliens, qui vont cueillir à la nuit tombée de manière à ce que les épis de maïs soient sur les marchés parisiens ou aux sorties de gare le lendemain matin. » On retrouve aussi ces logiques de réseaux dans des serres où l'on cultive du chou chinois en Île-de-France. Ces agriculteurs qui ont presque pignon sur rue font venir de manière informelle des brigades d'Asiatiques dans des conditions de travail difficiles.

En quoi ces agricultures, à la fois source de marginalisation et de résistance sociale, interrogent-elles nos modes de productions agricoles et nos systèmes alimentaires ? Il semble particulièrement inconcevable d'en faire abstraction quand on comprend qu'elles répondent à un besoin. Pour Monique Poulot, « il s'agit d'une agriculture de migrants mais aussi d'une agriculture pour migrants. On ne s'était pas posé la question de l'alimentation de ces migrants, mais on sait bien maintenant - les sociologues ont beaucoup travaillé là-dessus - que l'alimentation reste parfois plus longtemps que la langue ». Il convient alors de considérer le rôle de l'alimentation, au-delà d'un seul besoin physiologique, dans la reconstruction de ces personnes dont l'identité a pu être bouleversée par la migration. Mais ces agricultures invisibles répondent aussi à une demande bien plus large que celle des migrants : interrogeons-nous sur la provenance de la menthe dans nos mojitos...

2 • Région naturelle située sur une plaine limoneuse consacrée à la grande culture céréalière dans la banlieue Nord de l'agglomération parisienne.



LE BABA, UNE CANTINE ITINÉRANTE

« Ils ne nous ont parlé ni d'innovation, ni d'entrepreneuriat social, ni de start up. Simplement de bonne bouffe et d'échanges culturels. Et avant ça les saveurs du Sénégal et d'Erythrée ont parlé pour eux. Eux, c'est Le Baba, une cantine itinérante tenue par des chefs migrants,

née en septembre 2016 à l'initiative d'étudiants de Sciences Po. Par ce biais ils espèrent valoriser les savoir-faire des réfugiés et favoriser leur insertion professionnelle future. Un beau projet, qui a épicé nos rencontres. »

Mélanie Théodore
(Réseau Civam)

REMERCIEMENTS

À Coline Aquilina, qui a organisé le colloque « Migrations et milieu rural » dans le cadre de son stage de 5^e année à Science Po Lille, au sein de Réseau Civam.

Aux intervenants : François Barbe, Marie Bassi, Agnès Bony, Anouk Flamant, Rena Havlicek, Marie Henocq, Bénédicte Michalon, Pierre Pistre, Monique Poulot et Gérard Sadik.

L'association Aurore qui a accueilli ce colloque sur le site des Grands Voisins et en particulier Francis Laurent et Mohamed Belhadi, qui ont coordonné la logistique.

L'association Le Baba, et en particulier Mathilde Prilleux et Lou Blanco, les co-fondatrices, et Souad, Eden et Rasko, qui ont préparé les repas et collations.

L'association Alternative urbaine pour la visite du site des Grands Voisins.

RÉDACTION

Coline Aquilina (Réseau Civam) et Fabrice Bugnot (Adir)

COORDINATION ET RÉALISATION

Agence de diffusion et d'informations rurales (Adir)

www.transrural-initiatives.org

Mise en page et conception graphique : Cathy Boé

06 03 67 40 70 - kty.boe@orange.fr

CONTACTS

Réseau Civam : Mélanie Théodore, coordinatrice Accueil et échanges en milieu rural - melanie.theodore@civam.org

Accueil Paysan : Perline Jarru, chargée de développement pôle social - accueil.social@accueil-paysan.com



Les enregistrements du séminaire sont disponibles sur le site www.civam.org